erroviaire

Négociations salariales 2016

L'UNSA porte les revendications des salariés et reste sur sa faim!



L'UNSA-Ferroviaire a toujours privilégié une politique salariale contractuelle, responsabilisant de facto les parties prenantes que sont Direction et Organisations Syndicales. L'intégration sociale âprement négociée par l'UNSA, inscrite dans la loi portant Réforme du Ferroviaire, permet à chaque salarié du Groupe Public Ferroviaire SNCF (ÉPIC SNCF, Réseau et Mobilités) de percevoir les fruits d'accords transverses, comme issus de l'accord salarial.

L'UNSA et les OS représentatives ont rencontré la Direction SNCF le 30 juin 2016, soit 0 jour avant l'échéance fixée par cette dernière au premier semestre ! 0 % c'est également le formidable effort consenti par l'Entreprise pour récompenser ses agents en 2016 !

Rigueur et seconde année blanche pour le traitement de base !

Pour tenter d'expliquer son refus d'augmentation générale, la Direction tente de se justifier en rappelant le contexte économique morose, une croissance fragile, le ralentissement des flux en Europe et Asie qui impactent les filiales, la concurrence intermodale qui se renforce avec une activité ferroviaire attaquée de plein fouet.

La Direction évoque ensuite les attentats de 2015 et les conséquences pour EUROSTAR et THALYS notamment qui ont subit une baisse de fréquentation de la clientèle internationale (USA, ASIE...). Depuis mai 2015, il est par exemple constaté -4,2 % sur EUROSTAR et -8,7 % sur THALYS.

L'Entreprise regrette le décrochage du budget : avec un budget 2016 volontariste consolidé à 34 milliards d'€, un coût des intempéries de 50 millions d'€ (les intempéries sont difficilement évitables) et de la grève de 230 millions d'€, hors effets pertes de marchés surtout à Fret (là c'était évitable et l'UNSA regrette les 15 jours supplémentaires de grève, après la garantie ministérielle actant du maintien des conditions de travail des cheminots).

Avec une inflation estimée à 0,1 % en 2016 (0 % en 2015) et l'évolution de la RMPP (Rémunération Moyenne du Personnel Présent) d'environ 2,5 % soit 2,4 % de plus que l'inflation, l'Entreprise affirme qu'il n'y a pas de dégradation du pouvoir d'achat. De plus elle estime à +15 % l'évolution de la RMPP entre 2010 et 2014.







Paris, le 1^{er} juillet 2016

La Direction rappelle ensuite les mesures prises en 2015 et 2016 au travers des 21 accords signés :

- GIPAC (81 bénéficiaires à hauteur de 95 € en moyenne pour la garantie individuelle du pouvoir d'achat), l'UNSA revendique une nouvelle fois un calcul sur 3 ans au lieu de 4, afin d'obtenir plus de bénéficiaires,
- augmentation de la gratification de vacances avec le dividende de 100 € inclus et liquidable,
- accord intégration ex-RFF de 780 K€,
- compensation heures de nuit + 12,5 millions €,
- tickets-restaurants 2,4 millions € en 2016,
- prime ÉPIC de tête 2,5 millions €,
- intéressement 67 millions €. 79 % des agents ont demandé le règlement total ou partiel soit 34 millions €. Légalement déconnecté des augmentations de salaires !



En conséquence, l'Entreprise annonce des augmentations de salaires égales à ... 0 pour la deuxième année consécutive !...

En marge de cette négociation, une bonne nouvelle cependant avec un dossier mené par l'UNSA depuis plus de 6 ans, repris à nouveau dans nos demandes, et pour lequel l'Entreprise propose l'ouverture de négociations : il s'agit du dossier des ex-élèves et ex-apprentis (lancement de bilatérales dans les 15 jours à venir, puis tables rondes en vue de la validation d'un accord).



Contrairement à de nouvelles allégations mensongères de la FGAAC/CFDT, la position TB3 20 n'a jamais été refusée par l'UNSA, ni soumise à chantage de signature d'accord salarial.

L'UNSA la propose en élément d'intégration globale concernant le déblocage (% et Positions) des grilles salariales de l'ensemble des agents de la SNCF. Électorat et représentativité en baisse, départs d'ex militants ayant notamment rejoints l'UNSA, ne peuvent qu'être à l'origine de cette désinformation mêlant cynisme et esprit revanchard.



L'UNSA-Ferroviaire revendique :

- l'ouverture d'un calendrier visant notamment à régler les points de blocage de la grille. Pour l'UNSA, ce sujet doit faire l'objet d'une réflexion globale, le but étant de préserver les grands équilibres dans tous les collèges pour les Sédentaires et Roulants.
- l'augmentation générale des salaires, en indice pour la grille sédentaire et ADC,
- la création de l'échelon 11 pour prendre en compte le recul des droits à la retraite des cheminots, la création de l'échelon 9 pour les agents de conduite, la création de l'échelon 8 pour le personnel à service discontinue. la majoration à 27 % contre 23,6 pour le dernier échelon actuel pour tous types de personnel.
- une extension au samedi des EVS prévus pour le travail des Dimanches et Fêtes,
- l'ouverture de négociations pour déboucher sur un accord spécifique concernant les ex-apprentis/exélèves,
- Il existe toujours 2 codes de majoration résidentielle concernant l'indemnité de résidence. L'Unsa demande
 que tous les cheminots de toutes régions soient alignés sur un seul code de majoration résidentielle et sur
 le montant le plus élevé,
- que l'Entreprise revoie les conditions d'attribution de l'Indemnité de Sujétion Transilien qui excluent actuellement de la liste des bénéficiaires, les agents sédentaires de qualification D. Ces agents étant amenés à exercer leurs missions en dehors des guichets ou des bulles d'accueil, remplissent ces conditions d'attribution, comme leurs collègues du collège exécution,
- l'indemnité de sujétion Transilien, n'est toujours pas versée aux ACM de Transilien alors que l'indemnité spécifique transilienne est versée aux agents de Qualifications D : nous demandons que cette iniquité de traitement soit rectifiée,
- la VO 907 utilisée uniquement par l'activité Voyage, apporte un complément de rémunération pour les vendeurs qui réalisent des missions hors vente. Nous demandons un élargissement aux agents TER et une mesure spécifique pour les agents de l'escale qui enregistrent les plus bas salaires,
- la revalorisation de la prime de travail de tous les agents qui travaillent directement dans les gares et plus soumis à risques (agressions verbales et physiques de plus en plus nombreuses).
- la surcharge de travail liée au manque de personnel récurrent dans tous les domaines ainsi que l'organisation d'évènements exceptionnels tel que l'euro 2016, doivent être prise en compte et récompensée par l'octroi d'une prime exceptionnelle conséquente,
- la prime de 200 € par mois revendiquée pour les CTT doit être explicitement conditionnée au strict volontariat. Elle ne doit pas servir à remplacer un ADC en grève et ne doit pas servir à combler le manque d'effectif.
- la création d'une prime d'expertise CBORM de 20 € par jour lorsqu'ils sont sortis de la production (CBORM sûreté ou formation),
- la création d'une indemnité horaire pour les RET qui accompagnent les trains, cette situation doit rester exceptionnelle, ne doit pas pallier au manque de personnel et ne doit pas servir pour remplacer les ASCT grévistes,
- l'accord salarial doit intégrer un comité de surveillance composé des signataires, avec engagement sur une clause de revoyure.



